

Compte rendu de réunion de conseil du mercredi 18 mars 2015

Présents : Bernard ROHOU, Nathalie KERVERN, Eric CHARROY, Laurence BLANCHARD, Françoise CAUDAL LE BARS, , Maximilien LE FEUR, Louise-Anne LE GAC, Michel LE GALLO, Ludovic L'HOPITAL , Michel MENGUY, Stephane MORZADEC, Gilles LE GALL, Christelle CHEVANCE, Alain KERBIRIOU,

Odile DANIEL – secrétaire de mairie

Excusée : Kate HUSBAND procuration à Eric Charoy

Public présent : La presse le télégramme

Secrétaire de séance : Nathalie KERVERN

En ouverture de séance Monsieur Le Maire fait adopter le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 février 2015 : adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Entretien des espaces publics - information

Subventions

Présentation du site internet

Vente de terrain « Rète »

Entrée propriété Moreira

Participation aux frais de fonctionnement des écoles

Matériel salle des fêtes

Elections des 22 et 29 mars

Vote du compte administratif

Présentation du budget communal 2015

Questions diverses

Entretien des espaces publics - Information

La CCKB organise le jeudi 16 avril, une journée d'information à destination des élus sur les aménagements et les matériels pour entretenir au naturel les espaces publics »

Départ à 8h30 et retour à 17h30

Rdv sur le parking de la cité administrative à Rostrenen

Cette journée a pour but de découvrir les méthodes et les aménagements pour limiter l'emploi de produits phytosanitaires sur les espaces verts et les espaces publics, et favoriser l'entretien au naturel. Elle permettra aussi de développer les échanges entre les communes Les employés communaux ont déjà suivi une formation dans ce sens.

Maximilien LE FEUR se propose d'y assister et de représenter la commune de Plélauff.

Subventions :

Mme Cléménard Laurence étudiante en école d'infirmière demande une aide pour un voyage organisé par son établissement

Décision de conseil : refusé

Football club de Plouguernével demande une subvention pour 12 enfants de la commune

Décision de conseil : accordé pour un montant de 100€

RKB : 40€

Décision de conseil : adopté

ADMR : 40€

Présentation du site internet :

Eric CHARROY, maire adjoint et responsable du site Internet en fait la présentation. La construction du site arrive à sa finalité, il y présente toute l'architecture : titres des pages et liens y conduisant. Les pages déjà réalisées font apparaître de nombreuses informations sur la commune en général, sa situation, les associations, la mairie, et plus globalement tout ce qui a trait à la vie locale.

Vente de terrain « Rète »

Un muret clôturant la propriété de Monsieur et Madame Rète, impasse des Rochers, a été construit par un précédent propriétaire sur la voirie communale. Monsieur et Madame Rète se proposent de régulariser cette situation en en acquérant cette portion. Une enquête d'utilité publique a été organisée afin de procéder au déclassement et à la vente de cette parcelle. Monsieur Gilles Le Gall, commissaire enquêteur, n'ayant enregistré aucune remarque défavorable, Monsieur Le Maire propose de procéder au déclassement de ce terrain et de le classer dans le domaine privé de la commune afin de pouvoir en réaliser la vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le déclassement de cette parcelle et son reclassement dans le domaine privé de la commune

Décide de vendre cette parcelle au prix de 3€ le m² et autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte relatif à la vente.

Entrée propriété MOREIRA Christophe

Monsieur Christophe MOREIRA demande l'autorisation de déplacer l'entrée de sa propriété sise au 27 bis Grande Rue vers une entrée déjà réalisée sur la rue Saint-Médard, un talus serait aménagé à l'emplacement de l'entrée actuelle.

Cette demande est accompagnée d'un courrier sollicitant ensuite l'installation de l'éclairage public Rue Saint-Médard.

Après en avoir délibéré le conseil municipal émet

- un avis favorable à la demande de déplacement de l'entrée mais avec des réserves concernant l'éclairage public et toute autre opération non connue à ce jour.

- un avis défavorable à l'installation de l'éclairage public

Participation aux frais de fonctionnement des écoles :

Ecole Diwan de Pontivy 2 enfants de notre commune y sont inscrits en classes élémentaire. Monsieur le Maire propose d'y allouer la somme de 513€, moyenne départementale, par enfant et soumet cette proposition au vote :

14 pour

1 contre arguant que la langue officielle, nationale et républicaine est le Français

Ecoles Privées Catholiques Notre Dame de Rostrenen et Saint-Georges de Gouarec : Monsieur Le Maire propose de procéder de la même façon envers les écoles privées catholiques. Cependant ces établissements scolarisant aussi des enfants en classes maternelles ou enfantines, le conseil s'interroge sur l'opportunité de participer à ces frais sachant qu'il n'y a obligation que pour les enfants de classes élémentaires. Comparaison est faite avec la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Gouarec où le coût par enfant est bien plus élevé mais école à laquelle la commune est liée par accord signé voici plusieurs années par les maires de l'époque.

Il est décidé de surseoir à cette question en fin de séance après examen du budget.

Salle des fêtes

Une demande d'achat de petit matériel (tire-bouchon) et quelques pichets est acceptée.

Un devis d'un montant de 433,35€ pour la vérification des alarmes et des systèmes de désenfumage est accepté.

Madame Blanchard et Monsieur Kerbiriou font remarquer qu'il manque des tables-plateaux dans la mezzanine. Monsieur Le Maire renouvelle son idée d'y transférer la table du conseil municipal et de remplacer cette dernière par des tables plus modulables.

Elections départementales

Dimanche 22 mars :

Equipe N° 1 : Eric CHARROY – Kate HUSBAND – Alain KERBIRIOU de 8H à 10H puis de 13H à 16H

Equipe N° 2 : Bernard ROHOU – Laurence BLANCHARD – Michel LE GALLO de 10H à 13H puis de 16H à 18H.

Dimanche 29 mars :

Equipe N° 1 : Nathalie KERVERN – Christelle CHEVANCE – Gilles LE GALL de 8H à 10H puis de 13H à 16H.

Equipe N° 2 : Bernard ROHOU – Louise-Anne LE GAC – Michel MENGUY de 10H à 13H puis de 16H à 18H

Comptes Administratifs Budget Communal et Budget assainissement :

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2014 du budget communal :

En fonctionnement les recettes s'élèvent à 438124,93€ et les dépenses à 327598,21€. Cela laisse apparaître un excédent de 110526,72€ auquel il faut ajouter le report du résultat antérieur soit 3623,50€, ce qui aboutit à un excédent total de 114150,22€.

En investissement, les recettes s'élèvent à 240884,93€ et les dépenses à 169144,83€. Cela laisse apparaître un excédent de 71740,10€, excédent duquel il convient de soustraire un déficit antérieur de 18117,20€, ce qui aboutit à un excédent de 53622,90€.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, Monsieur Alain Kerbirou présente le budget « Assainissement-2014 »

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 39756,60€ pour des recettes de 29631,34. A ces recettes, il convient d'ajouter un excédent antérieur de 32283,68€ ce qui aboutit à un solde positif de 22158,42€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 11352,68€. Il convient d'y ajouter un déficit antérieur de 32127,13€ ce qui aboutit à une somme de 43479,81€

Les recettes s'élèvent à 57224,81€ ce qui dégage un excédent de 13745€ qui sera reporté sur le budget 2015.

Ces présentations faites, Monsieur Le Maire quitte la salle de réunion afin de permettre à ses adjoints et conseillers de se prononcer sur ces états budgétaires.

Vote du budget Communal

Décision du conseil : approuvé par 14 voix

Vote du budget assainissement

Décision de conseil : approuvé par 14 voix

Budget 2015-

Une présentation générale du budget 2015 est faite. Quelques points tels que « Prestations services » et « frais de scolarité » demandent des précisions qui y sont apportées. Les frais de scolarité dont le montant s'est élevé à 35000€ en 2014 contre une prévision de 25000€ suscitent des interrogations. Une telle augmentation est due à des rappels de factures de la part des communes de Gouarec et Plouguernevel. La somme de 25000€ est à nouveau inscrite au budget primitif de 2015 mais ne sera pas suffisante s'il faut subvenir aux frais de scolarité des enfants inscrits en classes maternelles ou enfantines. Dans un premier temps il est décidé de ne pas subventionner ces dépenses aucune directive ne les rendant obligatoires.

Il sera donc versé à l'école Notre-Dame la somme de 1026€ (513€ x 2) et à l'école Saint-Georges la somme de 3078€ (513€ x 6).

Questions diverses

-Mme LE GALL Solange, a fait une demande à la Mairie concernant des arbustes qui ombragent sa propriété. Le propriétaire de ces arbustes a déjà été informé de la gêne occasionnée au voisinage mais n'a à ce jour pas donné suite au courrier qui lui a été adressé. Un second courrier avec mise en demeure sera à nouveau transmis.

- Jean-Paul TRACHEZ Président de la société de pêche demande l'autorisation d'installer un panneau à l'entrée du bourg « Etes- vous prêts pour la pêche »

Décision de conseil : adopté mais pour une durée limitée

Séance levée à 23 heures